



# **Commune de GENILLÉ**

**Validation du tracé du chemin rural N°106**

**au lieu-dit**

**« Les Bardins »**



**MAIRIE DE GENILLE**

INDRE-ET-LOIRE

**Procédure pour reprise et finalisation d'échanges de parcelles pour modification d'emprise de chemins ruraux**

**Validation du tracé du chemin rural CR 106 au lieu-dit les Bardins.**

Cet échange est réalisé sur le terrain et borné depuis de nombreuses années, mais les enregistrements n'ont pas été fait chez un notaire et ne sont donc pas transcrits au cadastre.

Ce tracé à été de nouveau validé par le conseil municipal en date du 23 mars 2012, sans être suivi de la procédure nécessaire.

**Le conseil municipal du 16 juillet 2024 a autorisé le Maire à régulariser cette situation, conformément à l'article L161-10-2 de la loi 2022-217 du 21 février 2022**

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite 3DS, est venue ajouter un nouvel article L161-10-2 au sein du Code Rural et de la Pêche maritime rédigé comme suit :

« Lorsqu'un échange de parcelles a pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural, la parcelle sur laquelle est sis le chemin rural peut être échangée dans les conditions prévues à l'article L3222-2 du Code général de la propriété des personnes publiques et à l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'acte d'échange comporte des clauses permettant de garantir la continuité du chemin rural.

L'échange respecte, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité, du chemin remplacé. La portion de terrain cédée à la commune est incorporée de plein droit dans son réseau des chemins ruraux.

L'information du public est réalisée par la mise à disposition en mairie des plans du dossier et d'un registre avant la délibération autorisant l'échange, pendant un mois. Un avis est également affiché en mairie. Les remarques et observations du public peuvent être déposées sur un registre ».

**DOSSIER : pièces jointes.**

Plan situation dans la commune

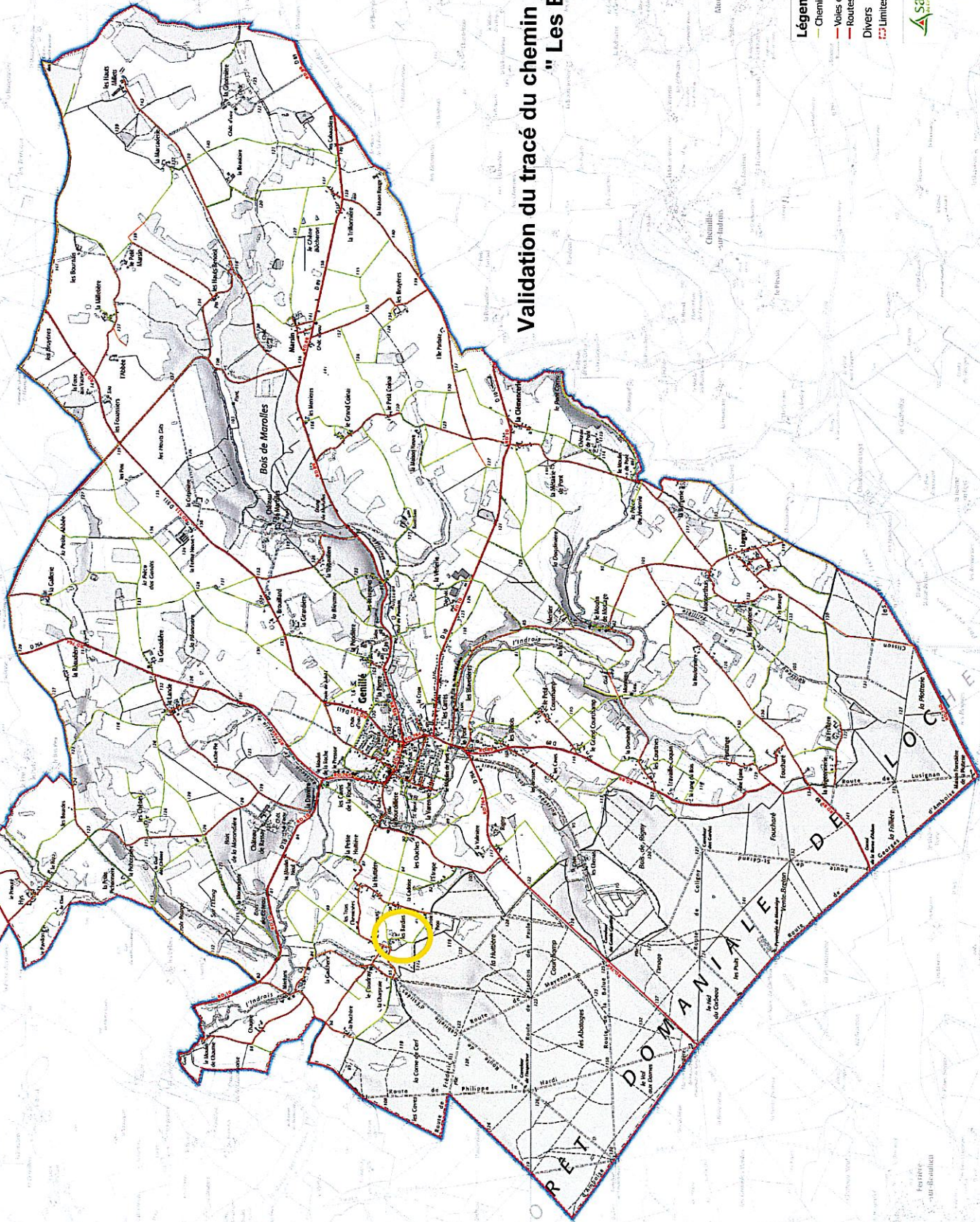
Cadastre

Photo aérienne

Délibération du conseil municipal du 23 mars 2012



# Chemins accessibles au public à Genillé (37)



## Validation du tracé du chemin rural N° 106 au lieu-dit "Les Bardins"

- Légende**
- Chemins accessibles au public
  - Voies communales
  - Routes départementales
  - Divers
  - Limites communales

0 0,5 1 km  
Bureau d'Appui à l'Élaboration de la Carte Communale de Genillé  
Mars 2010 - Juin 2011





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2012 019**

**MAIRIE DE**



INDRE-ET-LOIRE

**L'an deux mil douze, le vingt-trois mars, à vingt heures,**  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HERBERT Jacques.

**PRESENTS** : Tous les Conseillers Municipaux sauf

**ABSENTES EXCUSÉS** : Mr HERVET Jean-Jacques – Mr BETHAULT Antony - Mr MINIER Jacky.

**PROCURATIONS DE VOTE** : de Mr HERVET Jean-Jacques à Mr HERBERT Jacques.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur PERRET Didier

**Régularisation Emprise CR n°106 aux  
Bardins**

Vu l'extrait de plan cadastral et le relevé de propriété de la commune

**Objet :**

Vu le rapport de la commission municipale compétente et le constat de la configuration des lieux dans le hameau des Bardins

**Voirie rurale**

\*\*\*\*

**Considérant que le tracé du chemin en question emprunte la parcelle ZT n°273 à la place des parcelles cadastrées ZT n°278 et 279 \***

**Date de convocation:**

16 mars 2012

Le bornage ayant été effectué depuis de nombreuses années, il convient de régulariser la situation patrimoniale

**Nombre de Conseillers :**

En exercice: 14

Présents: 11

Votants: 12

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**ENTÉRINE** le tracé du chemin rural n°106 qui traverse les Bardins (échange de parcelles entre la Commune et Mr Dubois R.)

**DÉSIGNE**, Maître DELPECH Céline, Notaire à Francueil (37150) pour rédiger l'acte correspondant, aux frais de la Commune

Certifiée exécutoire  
Reçue en sous-préfecture  
le:

Publié ou notifié le:

- \* Réf: les parcelles ZT n°278 et 279 appartenait à la Commune
- La parcelle ZT n°273 appartenait à Mr Dubois Raymond demeurant les Bardins à Genillé.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 16 avril 2012

Le Maire,

J. HERBERT

Genillé

Les Bardins

28

273

279

277

278

276

275

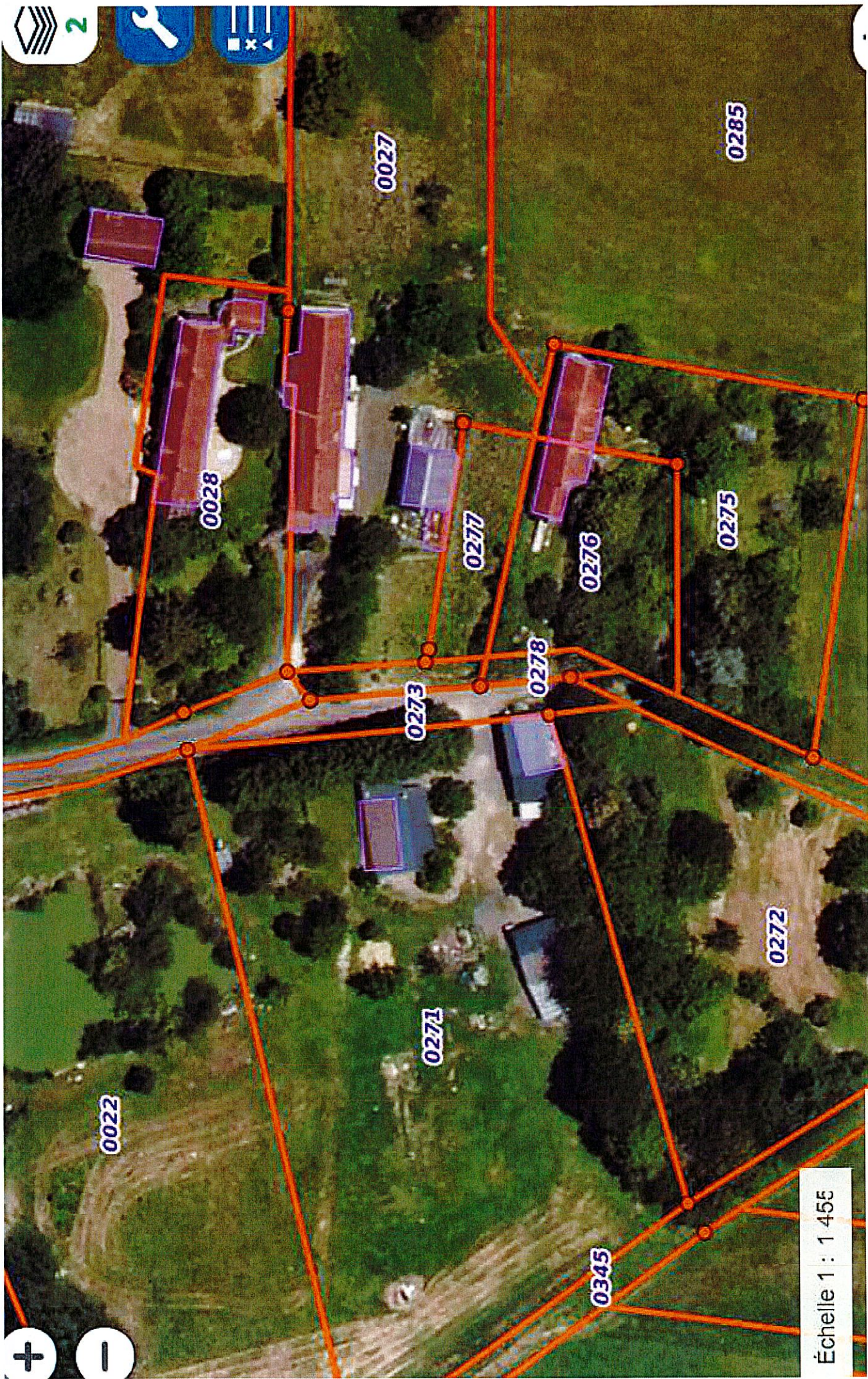
272

19/10/2024



1/500





2



Échelle 1 : 1 455

0022

0271

0272

0028

0027

0275

0285

0277

0276

0273

0278

0345